

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le jeudi 12 février à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme ANGELINI Nathalie.

Présents (15) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, LAURELLI Sébastien, LIMONGI André, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, RAFFALLI Muriel, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie

Absents (8) : FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LEPORATI Maryline, MATTEI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, PACO DOS SANTOS Sandrine, SUZZONI Stéphanie.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 15	Séances du 12/02/2026	Convocation le 05/02/2026
---------------------------------	------------------------	--	-----------------------	---------------------------

Objet – Adoption du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

En vertu de l'article 11 de la loi du 26 février 1992, il est fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de mener un débat d'orientation budgétaire (DOB) avant le vote du budget pour la maquette M57. Il concerne donc le budget principal de la commune et ses annexes.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2006 en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire ;

Considérant les éléments de présentation des orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2026 contenus dans le rapport ci-joint ;

Considérant la nécessité d'informer les élus des grandes orientations financières de la collectivité et des perspectives budgétaires pour l'année 2026 ;

Décide de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2026 et d'adopter le rapport des orientations budgétaires ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 12 février 2026

Le Maire
Yannick CASTELLI

